

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 novembre 2008

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Présents : M. Moine, D. Gagneux, JL Milliex, A Newell, C Guiboud-Ribaud, A. Papin, R. Dalphin, JP Frénod, Y. Patroix et B. Martin
Excusée : J. Liebe ayant donné pouvoir

PERSONNEL

Mme le maire informe le CM de la reprise d'activité de ML Gravelat à 50 % de son horaire, MH Petit assurant les autres 50 % (soit 14 H / semaine chacune).

BUDGET

Le CM procède au vote des tarifs des différents services communaux pour 2009

Le CM vote une délibération modificative du budget pour ajuster les dépenses, prélèvement au compte 022 « dépenses imprévues » de 2700 € pour alimenter les comptes 6531 « indemnités » et 6554 « contribution aux organismes de regroupement ».

Le CM prend connaissance des nouveaux barèmes de subvention du département : selon les nouveaux critères, la commune bénéficiera d'un taux meilleur (+ 6%), le « bonus » de 20 % supplémentaire (répartition de la Taxe professionnelle) de « commune défavorisé » étant maintenu. Par contre Mme le maire fait remarquer que le taux de subvention pour la commune de la Motte est inférieur à celui des autres communes du canton, du fait d'un effort fiscal (taux d'imposition appliqués) moindre. Cet effet est également sensible sur la DGF (dotation de l'Etat).

ECOLE

Mme le maire fait le point sur l'avancée du projet de restructuration / extension des bâtiments :

- Le permis de construire a été déposé, et le dossier transmis au conseil général est complet et a fait l'objet d'un avis favorable de l'inspection académique.
- L'expert foncier désigné prépare les offres d'achat des terrains, la négociation avec les propriétaires sera ensuite engagée.

Le CM fait le point sur les modalités d'accueil des enfants à l'école en cas de grève

Le CM donne son accord pour l'achat d'une machine à laver la vaisselle pour la cantine

ZONE DU CHERAN

Mme le maire rend compte du déroulement de l'enquête publique sur le projet du SMIAC de renaturation du lit de la rivière, et des remarques qu'elle a transmises au commissaire enquêteur.

Il convient également que le CM délibère sur le projet.

La discussion s'engage sur les manquements constatés dans le dossier, concernant en particulier la mise à disposition des terrains par la commune de la Motte. Mme le maire a

également constaté que les limites cadastrales avec la commune du Châtelard avaient été modifiées, sans que la mairie en soit avertie.

En conséquence, le CM donne un avis défavorable au dossier et joint à sa délibération un courrier aux services du cadastre à propos de la modification des limites.

FORÊT

Le CM délibère pour renouveler la certification « PEFC » de la forêt communale

Un nouveau dossier de demande de subvention a été déposé par l'ONF pour la piste d'exploitation prévue dans la parcelle M.

ASSAINISSEMENT

Le CM confie à la commission qui suit les travaux des réseaux Dalphins / Frénod le soin de négocier le délai supplémentaire du fait de travaux commandés en + et des intempéries (les raccordements Dalphins et le réseau jusqu'à l'entrée du hameau des Frénods seront terminés le 18 décembre) et de signaler à l'entreprise quelques remarques.

D. Gagneux indique que la consultation pour la maîtrise d'œuvre de la STEP a bien avancé. Le CM autorise Mme le maire à faire le choix définitif du bureau d'étude, au vu de la meilleure offre.

EAU

Les travaux de clôture du périmètre immédiat de la source de Farny sont en cours (ONF)

CIMETIERE

Le devis de l'entreprise MATHIEZ a été retenu pour la réfection du mur, ainsi que celui de l'entreprise Tona pour le jardin du souvenir.

Mme le maire indique qu'elle a autorisé une famille à poser temporairement une plaque dans l'attente d'un emplacement définitif.

POINTS DIVERS

C Guiboud et A Newell se chargent des achats pour le colis de Noël aux anciens

Sur proposition de Mme le maire, le CM vote une indemnité à un conseiller municipal pour mission spéciale (création du site Internet de la commune et divers)

Le recensement de la population aura lieu début 2009 (élu référent : B. Martin).

Fait à la Motte-en-Bauges, le 19 novembre 2008, Le Maire,